



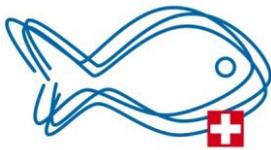
SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Publication pour le 5^{ème} examen professionnel de garde-pêche

- Dates :** 16 mai 2023, examen écrit
19 - 23 juin 2023, examen oral/ pratique
- Lieu :** l'examen écrit est organisé de manière décentralisée et séparée selon les langues. L'examen oral/pratique aura lieu au campus de Sursee.
- Déroulement:** L'examen écrit porte sur des situations proches du quotidien de la profession de garde-pêche (études de cas et mini-cas).
L'examen oral pratique comprend des entretiens professionnels et des simulations de cas. Vous trouverez de plus amples informations dans le [règlement d'examen](#), pt. 5.
- Inscription:** Claudia Zaugg, Föhrenweg 1, CH-4552 Derendingen
info@netaquarius.ch
- Annexes selon le règlement d'examen pt. 3.2.:**
- a) un résumé de la formation et de la pratique professionnelles antérieures
 - b) copies des titres et certificats de travail exigés pour l'admission
 - c) indication de la langue d'examen
 - d) Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo ;
 - e) Indication du numéro de sécurité sociale (numéro AVS).
- Inscription :** **Jusqu'au 31 décembre 2022**
- Taxe :** La taxe pour l'examen s'élève à environ 2000 francs (variable selon le nombre d'inscriptions).
La taxe doit être payée jusqu'au 1er mars 2023.
- Documents :** Le guide pour l'examen professionnel peut être téléchargé sur le site de l'association suisse des gardes-pêche.
Le règlement de l'examen et le guide de l'examen avec le catalogue des objectifs de formation peuvent également être consultés sur le site Internet.
- Admission :** après l'inscription, la commission d'examen professionnel vérifie l'admissibilité des candidat(e)s à l'examen et les informe de sa décision au plus tard le 15 février 2023.
- Convocation :** Les personnes admises à l'examen et ayant payé les frais d'examen, reçoivent une convocation à l'examen avec le déroulement détaillé de celui-ci.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Informations complémentaires sur la préparation et le déroulement de l'examen professionnel fédéral

Dans le "[profil professionnel](#)" du garde-pêche, les 6 domaines de compétence sont décrits sous forme de mots-clés (www.fischereiaufseher.ch).

Dans le document "[Compétences opérationnelles](#)", ces domaines d'activité sont encore répartis en compétences opérationnelles individuelles ([A](#), [B](#), [C](#), [D](#), [E](#), [F](#)).

Ces compétences sont également testées lors de l'examen professionnel.

Le "Guide pour l'examen professionnel fédéral de garde-pêche", révisé en 2020, résume les connaissances de base de notre profession.

Les connaissances détaillées sont supposées être acquises, mais ne sont pas testées lors de l'examen.

Le candidat doit plutôt prouver qu'il sait combiner habilement des connaissances détaillées en matière de pêche, qu'il possède des connaissances globales en matière d'écologie et de gestion de la pêche et qu'il peut ainsi répondre à des exigences professionnelles plus élevées.

Les cours préparatoires à l'examen, les cours de formation continue de l'ASPAS ou de la Confédération, constituent la base de la formation du garde-pêche. Ils ne couvrent toutefois pas entièrement les connaissances techniques requises. La formation continue personnelle, la fréquentation de colloques et de conférences, l'étude intensive de la littérature, ainsi que la formation continue dans la pratique et une expérience professionnelle suffisante, sont des conditions indispensables pour s'inscrire à l'examen.

Le travail en groupes d'étude pour la préparation à l'examen a également fait ses preuves par le passé. Il est possible d'y travailler sur des sujets spécifiques ou de discuter des applications pratiques. De plus, 4 mois avant l'examen, des exemples de questions pour chaque partie d'examen seront mis en ligne sur le site internet de l'ASGP

Les publications, communications et séries de l'OFEV <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/publications.html> sont également recommandées pour la préparation à l'examen.

Chaque candidat est examiné dans sa langue nationale, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Pendant l'examen proprement dit, aucun moyen auxiliaire n'est autorisé ; les documents nécessaires sont remis par la commission d'examen.

L'examen professionnel est organisé par un groupe d'experts sélectionnés sur mandat de la commission d'examen. Les exigences professionnelles et légales sont axées sur le niveau suisse, les particularités cantonales ou régionales ne sont pas prises en compte. Les personnes qui ont réussi l'examen obtiennent le brevet fédéral. Celui-ci est délivré par le SBFJ et signé par sa directrice et le président de la commission d'examen.